

Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de 250'000 francs en vue de la réalisation de six arrêts de bus sur la ligne 590

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillers généraux,

1. Introduction

Dans le cadre des travaux de la conférence régionale de transport CRT4, composée des différents acteurs en lien avec les transports publics de notre région et présidée par notre commune, une réflexion sur l'avenir de la ligne de bus 590 a été menée en vue de la rendre plus attractive pour les utilisateurs.

2. Etat de la situation

A ce jour, cette ligne chemine de Pontarlier gare au Centre sportif régional à Couvet en passant par Les Verrières Meudon, Les Bayards, St-Sulpice, Fleurier gare, Boveresse et enfin Couvet CSR.



COMMUNE DE
VAL-DE-TRAVERS

LE VAL-DE-TRAVERS
qualités naturelles

Comme vous pouvez le constater tous les villages du Haut Vallon sont desservis par cette ligne à l'exception de Buttes où une liaison ferroviaire existe, et Môtiers qui a une liaison ferroviaire, mais n'a pas de liaison directe avec Boveresse le parcours actuel de la ligne 590 passant par Fleurier H10 Boveresse.

3. Présentation du projet

Vous l'aurez compris, l'idée est d'abandonner la liaison Fleurier - Boveresse par la H10 et de dévier cette ligne de Fleurier gare vers Fleurier Hôtel de Ville, Fleurier Grands Clos, Boveresse Collège, Couvet.

Cette déviation permettra dès lors d'offrir une desserte par les transports publics pour l'accès à l'hôtel de Ville de Fleurier au home Valfleuri et ses alentours et également aux habitants de Boveresse de se rendre à la gare de Môtiers par les transports publics.

Avec le projet retenu, l'arrêt Boveresse rue du Quarre sera déplacé au collège, ceci également pour l'arrêt sur la ligne Car Postal.

Dès lors, afin de pouvoir mettre en place cette déviation, il est nécessaire d'aménager des arrêts. Ceux-ci devront bien évidemment correspondre aux normes de la Loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand) et l'intégralité du financement est à la charge des collectivités publiques. En ce qui concerne les anciens arrêts, il faut rappeler que tous les arrêts sur sol neuchâtelois ont été recensés et ont fait l'objet d'une analyse coûts-utilité. Un classement des arrêts par ordre de priorité sera envoyé prochainement aux communes avec un rapport circonstancié.

3 priorités sont définies par le canton comme suit :

- La priorité 1 comprend les arrêts avec interface (nœud de correspondance), un arrêt par localité de plus de 100 habitants et les arrêts ayant le meilleur rapport coût-utilité jusqu'à un montant de 35 millions de francs. Ce montant a été fixé sur la base du rapport d'impulsion qui prévoit une subvention cantonale de 20 %, plafonnée à 20'000 francs par bordure d'arrêt pour un crédit cantonal de 7 millions de francs ($35 \times 20 \% = 7$ millions de francs). Ces arrêts doivent être mis aux normes d'ici à fin 2023
- La priorité 2 comprend les arrêts qui doivent être mis aux normes, mais après la date de 2024. Un subventionnement reste possible si une opportunité se présente lors de travaux communaux (nouvelle conduite, réfection de chaussée) qui se déroulent jusqu'à fin 2023
- La priorité 3 comprend les arrêts dont le rapport coût-utilité est inférieur à 0,20. Ces arrêts ne doivent pas être mis en conformité selon le principe de proportionnalité évoqué dans la loi

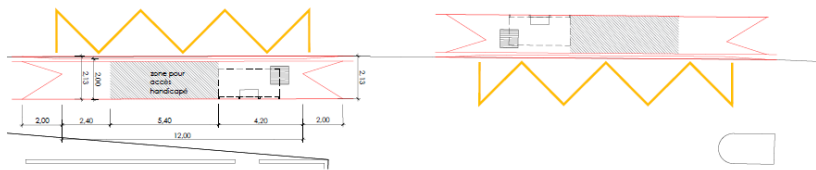
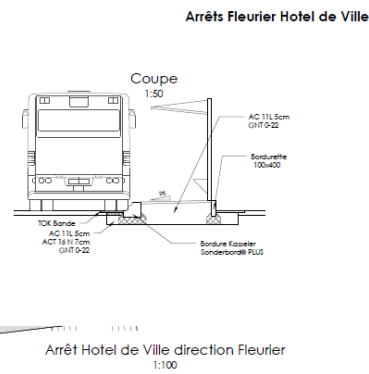
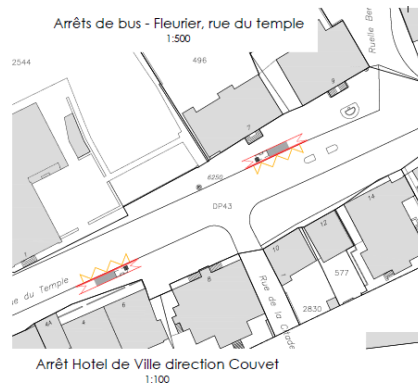
Pour Val-de-Travers, la liste comprend 74 arrêts dont 18 en priorité 1, 10 en priorité 2 et 43 en priorité 3 (3 arrêts sont déjà conformes). Un arrêt correspond à un sens de circulation.

Pour obtenir le cofinancement cantonal, il est essentiel que le projet respecte les standards minimaux du canton selon le document établi avec les communes et les associations courant 2018.

Dans le projet qui vous est présenté et suite aux différentes interpellations, il nous a semblé important d'équiper systématiquement les nouveaux arrêts par des abris de protection. En effet, nous sommes convaincus que l'intensification de l'usage des transports publics va de pair avec une augmentation de l'offre globale, laquelle concerne également la configuration des arrêts. La récente enquête menée auprès des habitants de Val-de-Travers âgés de plus de 65 ans a montré une insatisfaction face à la situation générale, ainsi qu'une attente à voir croître le nombre de bancs et d'abris notamment. Pour ce faire, c'est la somme de 15'500 francs par abri qui est incluse dans la présente demande de crédit, soit une dépense de 93'000 francs au total.

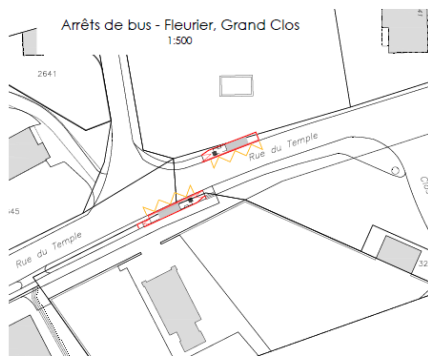
Nos nouveaux arrêts seront traités en terme de subventions selon le système qui est prévu pour les arrêts de priorité 1 qui doivent être mis aux normes rapidement, soit 20 % du coût mais au maximum 20'000 francs par bordure.

Arrêt Hôtel de Ville Fleurier

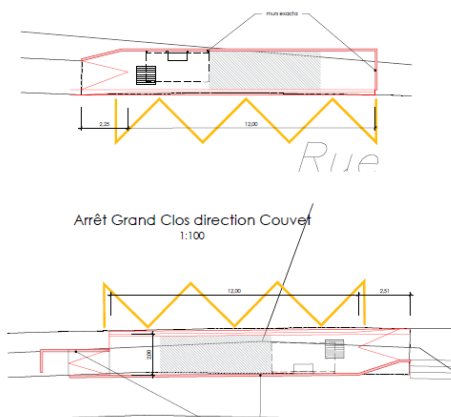


Arrêt Grand Clos Fleurier

Arrêts Fleurier Grand Clos



Arrêt Grand Clos direction Fleurier
1:100





Arrêt Séchoir Boveresse

Arrêts Boveresse Séchoir

Arrêts de bus - Boveresse
1:500



4. Finances

Le crédit sollicité pour mener à bien la réalisation de ces six arrêts de bus, y compris les abris s'élève à 247'776.50 francs.

4.1 Effets financiers

Le crédit sollicité se compose des éléments suivants :

Coûts de réalisation	Fr.	250'000.00
<u>Subventionnement cantonal</u>	Fr.	<u>50'000.00</u>
Total investissement	Fr.	200'000.00

L'investissement n'induit pas de frais de fonctionnement supplémentaires. L'effet sur le budget de fonctionnement n'est donc que financier et se présente comme suit :

Amortissement sur 10 ans	Fr.	20'000.00
<u>Coût de l'argent (2 % sur le demi capital investi)</u>	Fr.	<u>2'000.00</u>
Effet annuel total	Fr.	22'000.00

4.2 Mécanismes de maîtrise des finances

A la date de rédaction du présent rapport, la limite résiduelle des investissements pouvant être votés en 2019 s'élève à 500'162 francs.

Le montant de l'investissement prévu étant inférieur à cette limite, le crédit proposé peut être accepté à la majorité simple.

5. Durabilité du projet

Cette démarche s'inscrit dans une forte volonté de rendre les transports publics au sein de notre commune plus attractifs par une meilleure interconnexion et un bon niveau de confort aux arrêts.

6. Conclusions

Nous vous proposons dès lors d'accepter ce crédit de 250'000 francs en vue de la réalisation de six arrêts de bus, étant précisé que ce projet a déjà été accepté par les service de l'Etat et TransN.

Vous remerciant de votre attention, nous vous prions de croire, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, à l'expression de nos sentiments distingués.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
LE PRÉSIDENT : LE CHANCELIER :

Christophe Calame

Alexis Boillat

Annexes : - Projet d'arrêté
- Plans

CRÉDIT DE 250'000 FRANCS EN VUE DE LA REALISATION DE SIX ARRÊTS DE
BUS SUR LA LIGNE 590



LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

vu le rapport du Conseil communal, du 2 octobre 2019 ;
vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964 ;
vu le préavis favorable de la Commission de gestion et des finances du 28 octobre
2019 ;
vu le préavis xxx de la Commission des travaux publics du xxx 2019

sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier Un crédit de 250'000 francs est accordé au Conseil communal
pour la réalisation de six arrêts de bus sur la ligne 590.

Art. 2 La dépense sera enregistrée comme suit :

- Compte d'investissement n° 50100.00 *Routes / voies de communication*
- Entité de gestion n° 41 6220 *Trafic régional (Voirie)*
- Projet n° 100.41.076 *Abris bus ligne 590*

et amortie au taux de 10 %.

Art. 3 Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté qui
entrera en vigueur à l'expiration du délai référendaire.

Val-de-Travers, le 25 novembre 2019

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

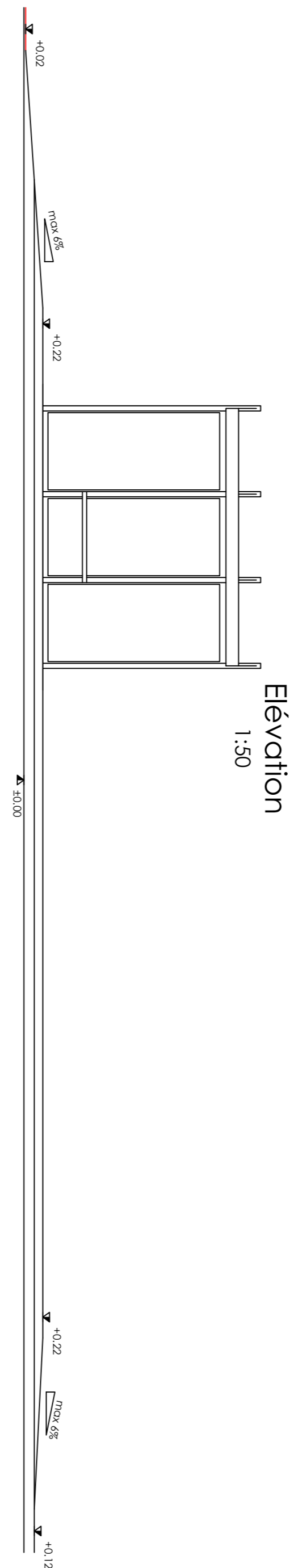
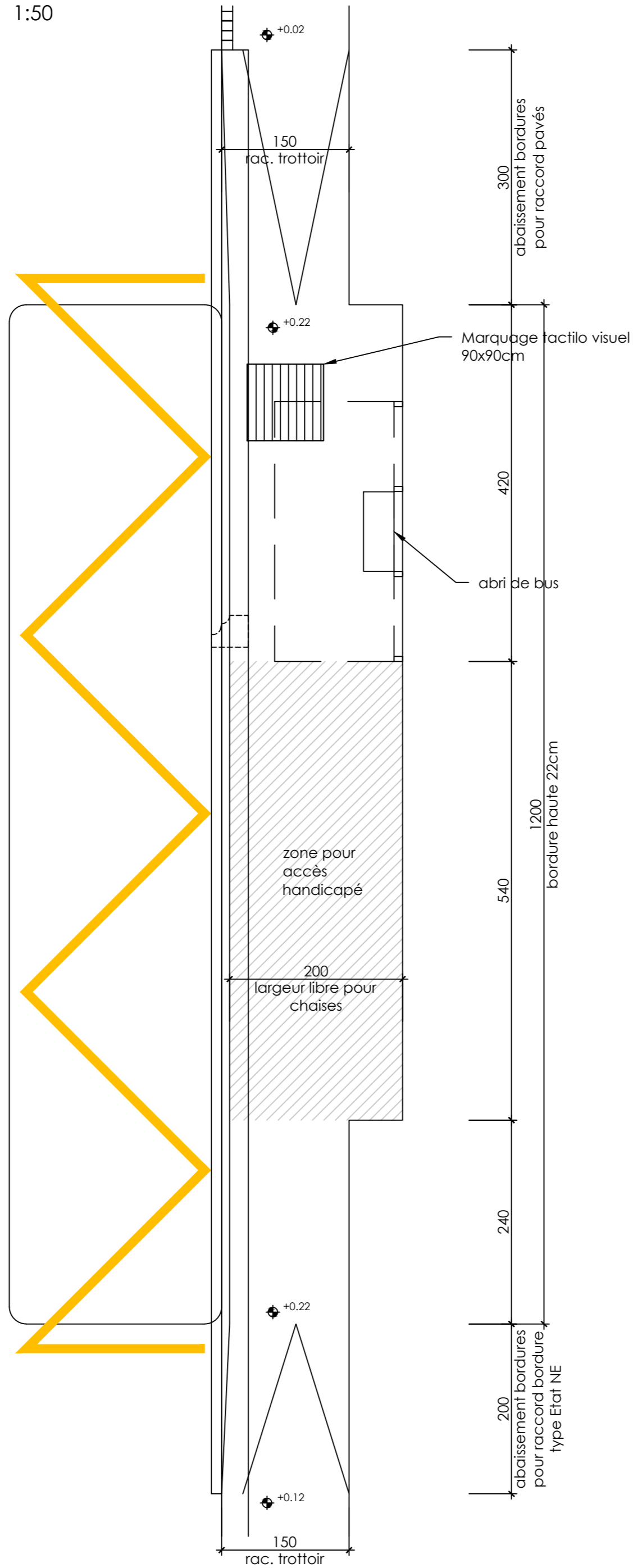
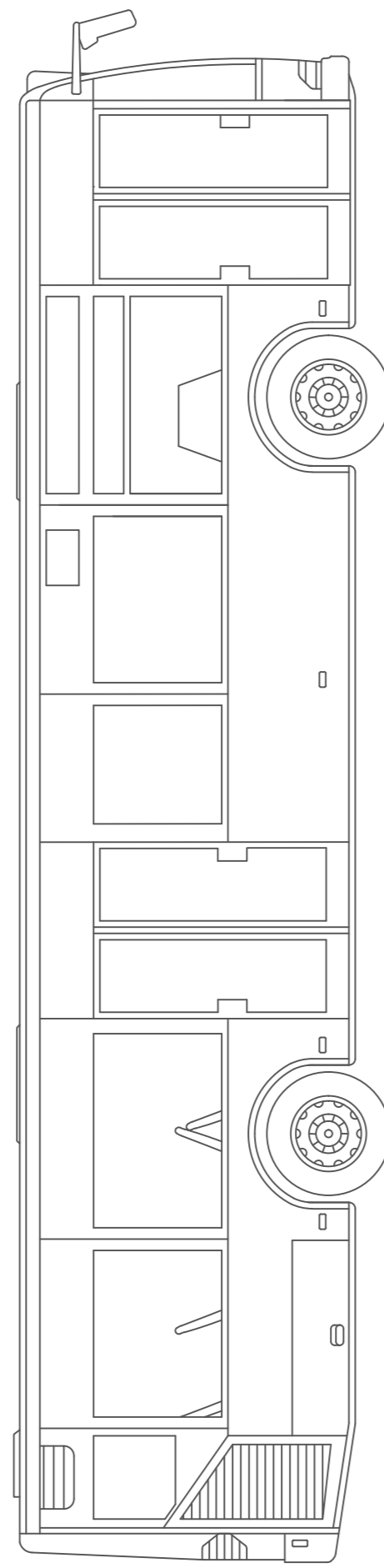
LE PRÉSIDENT :

LA SECRÉTAIRE :

Roland Schorderet

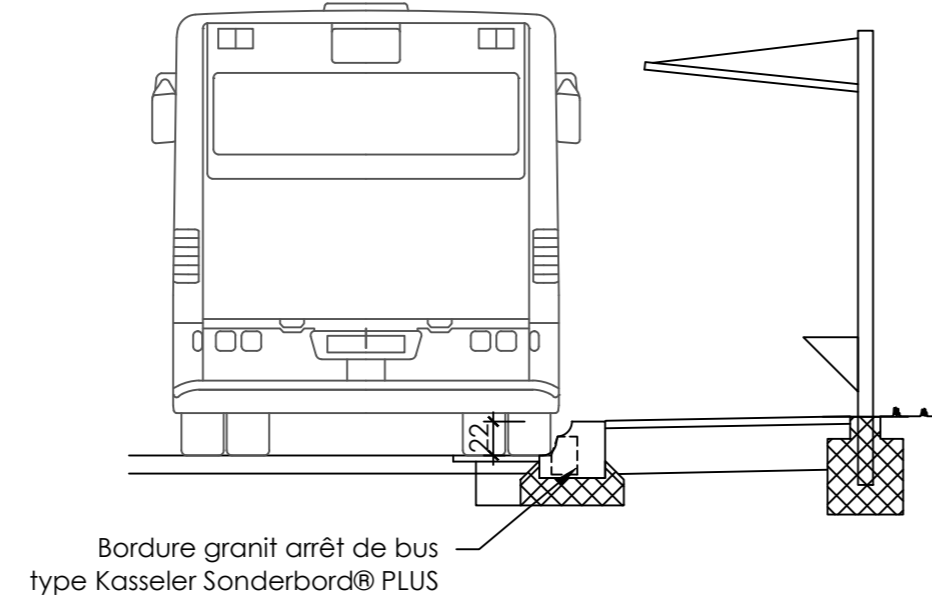
Margherita Gioenco

Situation
1:50



Élévation
1:50

Coupe type
1:50



Commune de Val-de-Travers
Ligne de Bus 590
Création de nouveaux arrêt de bus
Arrêts de Bus
Plan type

Situation et coupes type
Plan N° **2166-02**

Échelle : 1:500/100/50
Desin : AB
Format : 630 x 500 mm
Date : 24.07.2019
Modification : A - 21.08.2019
Changement bordure